

## CONSEIL MUNICIPAL – 12 JUILLET 2017 - TRANSCRIPTION DES SOUS-TITRES CODÉS

(voix de l'interprète) bonjour, veuillez prendre place, nous allons commencer la réunion. Bonjour, bienvenue à la réunion du 12 juillet si vous le pouvez, veuillez vous lever pour un moment de réflexion personnelle et rester debout pour que le conseiller Monette nous présente ceux qui vont chanter l'hymne national. Conseiller Monette, veuillez nous présenter ceux qui chanteront les national.

<CR> - Merci, Monsieur

le Maire, membre du conseil, chers invités, j'ai le plaisir de vous présenter Olivia Harris (fin de la traduction) c'est un plaisir aujourd'hui pour moi de vous présenter Olivia Harris. (voix de l'interprète) elle est dans sa dernière année de BA Hampstead en droit à l'Université Carleton, Olivia est étudiante et chanteuse également. Elle a acquis beaucoup d'expérience en participant à des concours du Festival de musique où en est. Du club d'Ottawa. Elle chante à différentes occasions à Ottawa. Elle chante de la musique populaire (fin de la traduction) à travers la ville d'Ottawa, à plusieurs endroits. Mesdames et messieurs, Olivia Harris.

<NOTE> Ô Canada

<NOTE>

<NOTE> Our home <NOTE>

<NOTE> and native land <NOTE>

<NOTE> True patriot

love <NOTE>

<NOTE> in all thy sons command <NOTE>

<NOTE> Car ton bras <NOTE>

<NOTE>

sait porter l'épée <NOTE>

<NOTE> Il sait porter la croix <NOTE>

<NOTE> Ton histoire

<NOTE>

<NOTE> est une épopée <NOTE>

<NOTE> Des plus brillants <NOTE>

<NOTE> exploits

<NOTE>

<NOTE> God keep our land <NOTE>

<NOTE> glorious and free <NOTE>

<NOTE> O

Canada <NOTE>

<NOTE> We stand on guard <NOTE>

<NOTE> for thee <NOTE>

<NOTE> O Canada

<NOTE>

<NOTE> We stand on guard <NOTE>

<NOTE> for thee <NOTE>

(applaudissements)

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup, Olivia. Et merci, conseiller Monette.

J'ai maintenant l'honneur d'inviter monsieur John Blatherwick à monter sur le podium pour la remise du Prix du bâtisseur de la ville. John, ainsi que votre conseiller, le conseiller Taylor. Bienvenue.

<CR> - (voix de l'interprète) alors, je suis heureux

d'accueillir bien des voisins de John qui sont ici pour la présentation. John Blatherwick connaît bien son chemin à l'hôtel de ville, il a été reconnu pour tout son bénévolat et ses compétences à divers conseils et organisations communautaires de zonage et d'affectation du sol. Il a été membre du comité d'ententes et président du comité de zonage et d'aménagement de White Park association depuis 85, depuis 30 ans de services communautaires. Il est ancien membre du comité consultatif des affaires à Ottawa. Il a été ancien président du groupe de travail des transports pour la Fédération des associations citoyennes d'Ottawa, ancien président et ancien directeur de la Fédération de ces associations de citoyens. Il est également reconnu comme acteur de la ville à cause de ses nombreuses contributions aux différents comités de la ville d'Ottawa. Il a contribué au groupe de travail d'une mère sur les partenariats public-privé sur les logements abordables en 2001 et il a de l'expérience à la Commission des municipalités de l'Ontario comme témoin appelants et présentateur, je profite de l'occasion pour remercier John Blatherwick de ses nombreuses contributions.

Je vis dans la communauté de Wook Park, je suis aussi résident de son quartier.

(fin de la traduction) merci John Blatherwick de ces nombreuses contributions.

Tout cela a été un gros atout au fil des ans pour bien des collectivités de la

ville. C'est maintenant un honneur pour moi de lui remettre le Prix du bâtisseur de la ville. Wook Park

<CR> - Je remercie le maire Watson, le conseiller Taylor et les membres du conseil de cet honneur. Je n'aime y attendaient certainement pas mais c'est fort apprécié. Quand je repensais à mon implication dans la communauté et dans mon quartier, je suis arrivé à un arrêt, dans mon quartier, à l'été 1982.

Ma femme et moi vivions dans la maison avec un enfant de deux ans et on sait dit que quelque chose n'allait pas avec la vitesse sur notre rue. La limite de vitesse était de 50, mais personne ne la respectaient. Alors, deux ans plus tard, j'ai rencontré des voisins, le conseiller des membres du service du transport et on a installé un panneau d'arrêt. Ça a été le début de 35 ans de militantisme communautaires

pour moi. Quand je repense à cette période, je me dis: est-ce que je changerait quelque chose à cette vie? Et je réponds tout le temps: pas du tout. J'ai toujours beaucoup aimé les 30 quelques dernières années de services à la communauté et à l'ensemble de la ville d'Ottawa. Je pense que c'est le genre de représentation qui est nécessaire à tous les quartiers de la ville et il faut qu'il demeure des quartiers viable, sinon on perd sa ville. Quoiqu'il en soit, c'est un honneur pour moi d'accepter ce prix et je l'accepte au nom des centaines de résidents de Woodpark qui travaillent sans relâche, qui donnent de leur temps et de leurs compétences au cours des 50 dernières années. L'association existe depuis 50 ans. C'est un quartier vraiment unique qui est encore abordable, attrayant et sans danger. C'est un quartier où on aime élever sa famille et enfin, je voudrais également dire que

c'est une bonne source de recettes fiscales pour le Trésor municipal. Alors c'est un honneur certain pour moi, et comme je l'ai dit, je ne m'y attendais pas du tout, mais je l'apprécie beaucoup.

(applaudissements)

<CR> - (voix de l'interprète) félicitations

encore, John, et merci aux voisins d'être venu. Appel nominal.

<CR> - (voix de l'interprète)

le quorum est atteint monsieur.

<CR> - (voix de l'interprète) merci.

<CR> - (voix de l'interprète)

déclarations de conflit d'intérêts incluant ceux de réunions intérieur. Absence, le conseiller mythique, pour des raisons de santé, ne peut être des nôtres aujourd'hui. Motion portant présentation de rapports. Conseiller Qadri, appuyé par le conseiller Egli.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. Que le rapport du bureau du greffier municipal est de l'avocat général intitulé: Rapport de situations, demande de renseignements émotions du Conseil pour la période se terminant le 7 juillet 2017, le rapport 26 et le rapport confidentiel 26 A du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, le rapport 26 (---) le rapport 47 du Comité de l'urbanisme

et le rapport confidentiel 47 A et le rapport 25 du Comité des transports soient reçus et examiner. Que les règles de procédure soit suspendu afin de prendre connaissance

et d'examiner le rapport de la trésorière municipal de la joint intitulé: émission de (---) de la ville et les articles 1, 8 et 9 du rapport du Comité de l'urbanisme.

La suspension des règles est demandé parce qu'il est prévu que la prochaine réunion ordinaire du conseil ne se tiendra que le 23 août 2017 et que, conformément au paragraphe 35 5 et 6 du Règlement de procédure 2016 (---) le Conseil reçoivent examine

les articles 2 à 7 du rapport quatre B du rapport de l'urbanisme. Motion adoptée.

<CR> - (voix de l'interprète) Greffier municipales et avocat général. Demandes de renseignement

et de motion pour la période terminant le 7 juillet. Reçu. Finances municipales?

Émission de débentures de la ville es. Nous y reviendrons. Modification au Règlement de zonage 55 14 (---) adopté. Résultant de la vitesse sur le chemin Downing et systèmes d'arrêts 4 direction à l'intersection des chemins Dunning et Dunning. Adopter.

(---) a une modification de technique appuyé par le conseiller Darouze. Conseiller Moffatt?

<CR> - (voix de l'interprète) merci. La modification s'applique à une conversation que nous avons eu à à lui clos. C'est une erreur qui est dans le rapport. Donc

il est résolu que le rapport sur modifié par la suppression des deux dernières phrases et commentaire financiers qui sont remplacés par ce qui a été approuvé par le conseil

au sujet d'un nouvel ordre de mobilisation. Le procès-verbal sera rendu public une fois que tout aura été réglé par les parties en cours.

<CR> - (voix de l'interprète)

adopté. Modification d'ordre administrative au Règlement de zonage et au plan officiel. Alors on recommande que ce soit approuvé par le comité d'urbanisme. Le rapport et adopter. Modifications au plan officiel et aux règlements de zonage, 1910, Boulevard St. Laurent. Conseiller Cloutier, appuyé par la conseillère Harder ont une modifications techniques.

<CR> - (voix de l'interprète) oui, je vais parler de l'amendement technique

dans une seconde mais je voudrais profiter de l'occasion pour remercier. Il a fallu 18 mois pour arriver à cette décision alors je remercie l'association communautaire de (---) le personnel et la présidente Harder pour tout le travail accompli. La motion vient simplement (---) et c'est de modifications techniques. Que le document 3 du rapport du personnel est le plan d'emplacements et de zonage soit remplacée par l'emplacement révisé qui est annexé à la motion.

<CR> - (voix de l'interprète) alors,

la modification tel que présenté par le Conseil Cloutier appuyé par la conseillère Harder est adoptée. Sur le rapport principal.

<CR> - (voix de l'interprète) moi aussi

je voudrais remercier le conseiller Cloutier, vous avez travaillé très fort sur

ce dossier, je sais que ça n'a pas été facile. Vous avez eu plusieurs réunions et vous avez apaisé bien des préoccupations. On apprécie également le travail de la conseillère à Harder. La motion est adoptée. Article 9, modification au Règlement de zonage, 1385, rue Wellington Ouest. Adopté. Des accords? Chernushenko? On veut

bien retourner en arrière pour une question. Conseiller Chernushenko.

<CR> - (voix de

l'interprète) il y a eu un article de correspondance du conseiller Leiper au sujet de certaines mesures. Je pense que le propriétaire a accepté la solution pour atténuer le bruit et je dois vous dire qu'on ne peut pas ne pas respecter nos règlements sur les terrasses. Il, elles peuvent bien sûrement causer beaucoup de bruit alors je suis content des mesures proposées, c'est quelque chose qui a été proposé formellement

par le propriétaire Lui-même.

<CR> - Oui, c'est un engagement par écrit du propriétaire, nous allons tâcher et de l'inclure au plan d'emplacements où dans le mécanisme final pour que tout cela puissent être mis à exécution. Pour l'instant, on a son engagement et je suis pas mal certain qu'il tiendra parole.

<CR> - Bon, sur le rapport,

adopté. Désaccord du conseiller Brockington. Dix. Modification au Règlement de zonage 10039, promenade Terry Fox et 5331, chemin Fernbank. Règlements de l'appel

de ta garde à la modification au plan officiel 150 à huis clos. Est-ce qu'il y a des raisons de siéger à huis clos? Non? Les recommandations du comité peuvent être approuvées en séance publique. Que le Conseil approuve le règlement annexé comme document un et charge les services juridiques d'assurer sa mise en oeuvre à la Commission des Affaires municipales de l'Ontario. Adopté. 48. Rapport de la trésorière sur les revenus liés à la croissance. Reçu. 13. Modifications au Règlement de zonage,, chemin Richmond. Désaccord du conseiller Liepert. 14, règlements du zonage, 2025, chemin Mer Bleue et 4200, chemin Innes.

<CR> - (voix de l'interprète)

J'ai une petite motion pour reporter cette motion à la prochaine réunion, le promoteur a dit qu'il nous reviendrait, mais ça n'a pas été fait encore. Alors, on voudrait lui donner plus de temps. Alors, vous le proposez?

<CR> - Appuyé par le conseiller Cloutier

que l'article 14 de l'ordre du jour 54 pour le 2025, chemin Mer Bleue et 4200, chemin Innes soit reporté jusqu'à la prochaine réunion du conseil. La motion est adoptée. Merci. 15. Modifications au Règlement de zonage, 5970, chemin Fernbank. 16, modifications au plan officiel, 3490 chemins Innes, adopter. 17, modifications au Règlement de zonage, 160 à 60, à 170 rue Cambridge nord. Donc, je suis content de ne pas être au comité d'urbanisme. 18. Études de la zone d'expansion urbaine de Mer Bleue, plans de conception communautaire et modifications au plan officiel incluant un plan secondaire.. Adopté. 19. Bruits associés aux aéroport et aéronefs,

politique du plan officiel et du règlement de zonage. Adopté. 20. Décisions préliminaires

du ministre modification proposée, modification 180 au plan officiel. Adopté. Ordre du jour pour approbation en bloc. Voulez-vous retirer un article de cet ordre du jour pour approbation en bloc? Non? Tel que présenté, donc. Adopté. Alors, on revient au point retenu par le conseiller Cloutier, l'émission de débentures de la ville.

Merci. Quelques petites questions pour la trésorière là-dessus, la Banque du Canada ce matin annoncer une augmentation d'un quart de point au taux de la banque. Est-ce que cela change votre rapport? Est-ce que vous aviez prévu cela? Je prédis, je suppose que cela provoquera des changements à votre rapport.

<CR> - Non, ça ne changera

pas le rapport, en fait, cela ne fait que confirmer nos attentes, que les taux d'intérêt vont augmenter au cours des prochains mois. Alors, les trois éléments de ce que nous étudions ce matin, en fait, d'abord, le pouvoir de s'endetter cet été pour les contrats, ça a été approuvé l'année dernière, ça a été fait l'année dernière il a, encore, il s'agit de contrat que pourrait conclure Lemaire ou le vice-maire qui serait signaler au comité d'expansion de développement économique et des finances.

<CR> - (voix de l'interprète) vous n'avez pas besoin de l'approbation

du Conseil pour, nonobstant les frais de la dette, pour et mettre des dettes de 170 ou 165 millions.

<CR> - (voix de l'interprète) ça a été approuvé par le Conseil déjà, je n'ai pas besoin du pouvoir pour les 175 millions car cela correspond au budget. Les autres 155 millions, je dois vous signaler quelles seront les répercussions sur le budget. Donc, les 155 millions devait être au troisième trimestre de 2018. Vous voulez maintenant que ce soit au troisième trimestre de 2017? L'hypothèses étant et corrigez-moi si j'ai tort, que les économies en frais d'intérêt sur les 21 ans sera plus élevé que les frais de la dette pour une année de plus.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact, conseiller. Ce ne sont pas des économies, ce sont plutôt des coûts qui seront évités. Alors, on s'est dit que si une contraction de la dette tel que prévu au troisième trimestre de 2018, il nous faudrait sans doute ajouté 170 points de base ou 0,7% d'augmentation aux taux d'intérêt. Pour la durée de vie c'est des débiteures. La durée de cette dette. Dans le troisième élément du rapport, sur lequel on doit voter, vous voulez qu'on avance 4,4 millions de dollars de frais de dettes, de frais de services additionnels,, qu'on devance cela, donc, de 2019 à 2018. Si on emprunte l'argent en 2017, pourquoi est-ce qu'on ne le devance pas en 2017.

<CR> - (voix de l'interprète) quand on émet des obligations sur, le premier paiement doit se faire si possible plus tard. Si on le faisait demain, donc le 13 juillet, le premier paiement serait en janvier, le 13 janvier de 2018. Donc, ça ne change rien au budget avant celui de l'année prochaine. Les 4,4 millions, ce n'est pas le coût total du Service des 155 millions, n'est pas?

<CR> - (voix de l'interprète) non. C'est un peu plus compliqué, c'est en fait 5, 75, mais le reste vient de la réserve des redevances d'exploitation, le reste doit venir de la réserve des recettes fiscales. Et c'est ce que je dois vous signaler. Et nous l'avons inclus dans le budget de 2018.

<CR> - (voix de l'interprète) pouvez-vous nous dire quelle est la dette totale de la ville, nous le rappeler quelle devrait-elle être à la fin de 2017?

<CR> - (voix de l'interprète) avec les 330 millions de débentures que nous allons émettre, nous prévoyons que la dette, pour le moment, se chiffrent à 1, 9 trois deux milliards de dollars, ce qui concorde bien avec votre plan financier à long terme.

<CR> - (voix de l'interprète) et qu'elle est le coût moyen de notre argent, le taux d'intérêt moyen? Combien d'intérêt Peyton cette année?

<CR> - (voix de l'interprète) vous payez 63 million intérêt cette année, il reste 1, 7 milliards de dette. Alors, le coût d'emprunt maintenant est de 4, 3%.

<CR> - (voix de l'interprète) une dernière

question et, Monsieur le Maire, les 4, 4, de 2018, d'où viendra cet argent? Est-ce qu'il y aura des pressions qui vont s'exercer sur le budget? Comment allons-nous régler cela en 2018?

<CR> - (voix de l'interprète) c'est un transfert unique, une seule fois, au budget de fonctionnement en 2018. En 2018, le service de la dette sera toujours là, on aura l'argent pour payer pour les 155 millions additionnels, l'argent viendrait de la réserve municipale et également de la réserve du transport en commun. La majorité de l'argent viendra de la réserve pour les égouts. Aucune pression sur le budget de fonctionnement. Mais simplement un transfert d'un bilan à l'autre. On demande de faire le pont parce que les 330 millions remplace la dette qui existe déjà, mais qui sera réglé au cours des deux prochaines années. Alors, en 2019, vous aurez 155 millions de dette, en fait, que vous n'aurez plus. Cela vous permettra de payer pour les 155 millions de débentures qu'on ait mettra cette année. Donc, qu'on construisent un pont, donc il nous faut faire un pont ou d'une réserve à l'autre, mais l'année prochaine, ce ne sera plus nécessaire parce que le budget pourra l'absorber.

<CR> - (voix de l'interprète) une dernière question. Combien de temps avant que cette transaction de 1, 6 milliards ou 1, 7 milliards, combien de temps à ton prévues pour remboursement aujourd'hui?

<CR> - (voix de l'interprète) 35 millions.

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup pour ces renseignements de ce matin. Je crois comprendre qu'au lieu de payer 4% sur ces débentures, nous allons payer 3, 3%? C'est ce à quoi on s'attend, oui. Je suis profane mais lorsque je regarde ce que paie les autres municipalités, il me semble que ce soit un taux très avantageux comparé aux autres municipalités?

<CR> - (voix de l'interprète) (voix de l'interprète)  
nous avons une cote de crédit très élevée et ça se reflète en ce qui concerne les taux d'intérêt que nous payons. Parce que nous avons aussi été avantageé par les dix ans de baisse de taux d'intérêt.

<CR> - (voix de l'interprète) j'imagine qu'il n'y aura pas de problème à vendre ses débentures?

<CR> - (voix de l'interprète) non. Le Syndicat bancaire avec lequel nous travaillons à presque tout vendu.

<CR> - (voix de l'interprète) excellent. Alors merci encore pour avoir fourni ce chiffre de 583 millions pour les 30 prochaines années. Est-ce que ce sera versé au fonds général d'exploitation ou est-ce que c'est pour renflouer les réserves?

<CR> - (voix de l'interprète)

ce n'est pas une économie, c'est une façon d'éviter une dépense. Si ce n'était pas émis en 2019, je parlerais de pressions financières parce que pour la dette, vous n'avez pas la possibilité de le faire. Où on pourrait réduire la quantité de dettes. Donc ce n'est pas de l'argent qui est économiser, il s'agit d'un évitement. Merci beaucoup.

<CR> - (voix de l'interprète) le rapport dans sa forme actuelle, adopté?  
(inaudible) motion d'adoption de rapports. Conseiller Qadri, appuyé par le conseiller Egli.

<CR> - (voix de l'interprète) appuyé par le conseiller Egli, que le bureau du greffier (---) demandes de renseignements émotions du Conseil pour la période se terminant le 7 juillet 2017. Rapports de la trésorière municipale adjointe (---) de la ville. Rapports numéro 26 rapport confidentiel 26 A du Comité des affaires eurent. Rapport 28 au Comité des finances et Développement économique, rapport 47 et 48 et rapport confidentiel 47 A du Comité de l'urbanisme et rapport numéro 25 du Comité des transports soient reçus et adoptée dans leurs versions modifiées. Motion? Adoptée. Proposé par le conseiller Monette, appuyé par le conseiller Taylor en ce qui concerne la disponibilité du conseiller El-Chantiry pour la signature de documents, adopté. Motion de la conseillère McKenney appuyé (---) en ce qui concerne le marché de Chen attendent, adoptée. Motion demandant la suspension du règlement. Il y en a plusieurs. D'abord, la motion du conseiller Taylor appuyé par le conseiller Monette en ce qui concerne la motion directement. Conseiller était leur?

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup. Il y a une note qui a été distribué aux membres du conseil le 7 juillet, je pense, qui énonçait changement. C'est une motion très longue, je vais lire simplement les derniers paragraphes. Cette motion est relatives au projet de loi 68 de la Loi sur la modernisation des lois municipales qui regroupe 16 lois et qui est entré en vigueur en 2017. Le Bureau du greffe nous dit qu'il faut apporter des modifications pour être conforme à cette nouvelle loi ce qui comprend la conformité avec certaines exigences, ce qui comprend que les membres du conseil qui ont besoin de congés de maternité ou d'une délégation de pouvoirs puissent en bénéficier et aux sur pour ce qui représente le maire. Donc, que le conseil municipal approuve les modifications en ce qui concerne les congés de maternité et aussi les modifications qui sont apportés en ce qui concerne les remplacement du maire adjoint. Donc l'article 83 soit modifié pour inclure les dispositions de la loi de 2001 sur les congés de maternité. Une procédure connexes qui permet aux conseils d'étudier des questions législatives ou administratives en ce qui concerne les congés prolongé dans l'annexe deux et que, après les modifications apportées à l'article 32, que le règlement qui permet de remplacer le maire adjoint soit modifié pour inclure l'article 23 1 de la loi de 2001 sur les municipalités et qu'on autorise les municipalités à déléguer ses pouvoirs afin qu'une personne puisse acquitté de ses fonctions en tant que maire adjoint ou maire adjoint par intérim, en ce qui concerne la représentation et des événements et des documents juridiques et remplacer le maire lorsqu'il n'est pas disponible. 3, que le greffier et le chef du contentieux reçoivent les programmes délégués nécessaires à cette

fin et qu'on présente au Comité des finances un rapport complet en ce qui concerne les modifications qui résulte du projet de loi sous identifié dans le document

(---). Conseillers Egli.

<CR> - (voix de l'interprète) j'ai deux brèves questions sur cette note, si vous le permettez. Dans la note de service, on dit que sous le code de conduite et du commissaire (---) qu'il faut établir un code de conduite pour les membres des conseils municipaux, ce qui comprend les actes. Est-ce que ça comprend aussi la (---) communautaire.

<CR> - (voix de l'interprète) non, ce n'est pas le cas.

<CR> - (voix de l'interprète) mon autre question a trait aux réunions par voie électronique.

Où il est indiqué que les municipalités peuvent établir un règlement à cette fin, afin qu'on ne soit pas obligé de déterminer s'il y a quorum. Donc si vous avez une réunion par voie électronique il n'y aura pas de vote.

<CR> - (voix de l'interprète)

ceci n'a pas encore été décidé, il y a eu quelques discussions avec le ministère considérant le fait que le projet de loi 138 n'en parle pas. Ce serait au Conseil de décider. Donc ça fait partie de ce que nous allons présenter à l'automne dans le rapport complet.

<CR> - (voix de l'interprète) merci.

<CR> - (voix de l'interprète) merci,

est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur la motion? Telle que présentée par les conseillers Taylor et Monet? Adopté. Ensuite, la motion du conseiller Darouze, appuyé par le conseiller El-Chantiry, en ce qui concerne un programme de subventions pour le gaz naturel. Adopté? Conseiller Darouze, c'est une très bonne nouvelle pour les zones de pétrole d'Ottawa.

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup, Monsieur

le Maire. Nous avons longuement travaillé sur ce dossier alors la motion dit que : attendu que la province veuille accroître l'accès au gaz naturel à plus de communauté en Ontario par le programme de subvention de 100 millions de dollars. Attendu que le personnel et le conseil appuie le programme pour l'expansion du gaz naturel à deux endroits dans les zones rurales d'Ottawa. Entendu que Enbridge à travailler avec le personnel et les conseillers ruraux pour identifier les projets éventuelle d'expansion pouvant être admissibles au programme. Entendu que Enbridge a déterminé

qu'elle pourrait faire une demande au programme pour l'expansion des services (---) dans le quartier 5. (---) dans le quartier (---) dans le quartier 20. Développement économique, attendu que conformément aux programmes, avant que Enbridge puisse déposer une demande à la province, pour faire suite au conseil, il faut appuyer une résolution. Qu'ils soient donc résolu que le Conseil approuve la résolution

dans l'annexe A, qui est formulée conformément aux lignes (---) du programme. La municipalité appuie le projet pour accroître l'accès au gaz naturel dans les quartiers qui relèvent de la municipalité, sera une contribution financière au gaz naturel, pour ce projet d'expansion. C'est approuvé par l'Office de l'énergie de l'Ontario. La contribution sera équivalente à la taxe foncière municipal qui pourrait être récupéré lorsque (---) sera construit sur une période de dix ans, à compter du moment où les taxes foncières seront exigibles.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller  
Brockington.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. J'aimerais savoir quel sera l'impact financier? Dans la partie B de l'annexe venant d'être lu par le conseiller.

<CR> - (voix de l'interprète) nous allons renoncer aux taxes foncières à une décennie si c'est le cas? Quelle est la valeur estimatives? Je sais que ce n'est pas encore construit.

<CR> - (voix de l'interprète) nous ne percevons absolument rien là-dessus à l'heure actuelle. Donc, la valeur estimatives des taxes auquel nous renoncerez on est très limité. Il s'agit de milliers de dollars, même pas, des dizaines de milliers de dollars. En fait, il ne s'agit pas d'une taxe foncière sur une usine, mais sur

un droit de passage, c'est minime. Non, je pense qu'on renonce est à une somme importante.

Alors, merci beaucoup.

<CR> - (voix de l'interprète) sur la motion? Adoptée. Et merci

aux conseillers, je sais que les conseillers Darouze et El-Chantiry et Moffatt travaille là-dessus il y a quelque temps. Donc, il est bon de voir que ceci est abouti. Motion de la conseillère Harder appuyé par le conseiller Moffatt en ce qui concerne l'aide aux propriétaires fonciers qui ont été affectées par les inondations de 2017. La suspension? Adopté.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, il y a 275 habitations longeant la rivière des Outaouais qui ont été endommagé de façon importante au mois de mai. Alors, pour leur venir en aide, on dit que bien que certains propriétaires aurait besoin de dégrèvements des taxes municipales, dans les zones affectées par les inondations et attendu que les demandes de dérogation mineure pourrait entraîner des délais, qu'il soit résolu que nous permettions que le personnel prennent connaissance des dommages et présente un rapport au conseil d'ici le 13 septembre de cette année. Et qu'on propose des amendements au Règlement de zonage au processus de demande de permis de reconstruction. Conformément aux normes et permis délivré par les offices de conservation, sans demander de dérogation mineure. Je pense que le moment est venu de faire cela. C'est une question de temps et d'argent. Afin que ces gens-là puissent

reprendre leur vie normal aussi rapidement que possible.

<CR> - (voix de l'interprète)

sur la motion? Conseiller Blais? Très brièvement.

<CR> - (voix de l'interprète) si un

propriétaire est prêt et en mesure de faire le travail avant ce processus, quelle sera la procédure à établir? Est-ce qu'on peut avoir une procédure accélérée?

<CR> - (voix de l'interprète) nous considérons ce dossier comme étant prioritaires, qu'il s'agisse de demandes de construire ou autre chose, mais on ne peut pas renoncer aux frais jusqu'à maintenant. Mais il y aura quelque chose dans la motion en ce qui concerne les frais. Donc, la réponse est que tout ce qu'on peut faire, c'est leur donner la priorité.

<CR> - (voix de l'interprète) combien de demandes ont été présentés?

<CR> - (voix de l'interprète) pour ces 275 habitations. Après en avoir discuté avec le directeur des services d'urbanisme, il n'y a pas eu beaucoup de demandes parce qu'il y a beaucoup de propriétaires qui sont encore en train de discuter avec leurs compagnies d'assurances, alors c'est une priorité pour en traiter rapidement.

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce que vous n'avez pas les pouvoirs délégués pour renoncer

aux frais, mais vous avez quand même le pouvoir d'accélérer le traitement des dossiers?

Donc, si on pouvait renoncer à ces frais, on pourrait le faire d'ici septembre.

Il faudra que je demande l'avis du chef du contentieux et je vais le faire en dehors du conseil. Alors, si c'est une suggestion, nous allons le prendre en délibéré, mais si vous n'avez pas de pouvoir, j'aimerais vous donner ces pouvoir durant l'été.

<CR> - (voix de l'interprète) monsieur O'Connor, est-ce que c'est quelque chose que nous pouvons ajouter, afin que le directeur municipal est suffisamment de marge de manoeuvre? Il y a des gens qui ont déjà commencé à reconstruire.

<CR> - (voix de l'interprète) oui, Monsieur le Maire, nous pouvons le faire dès maintenant.

<CR> - (voix de l'interprète) alors, nous allons en prendre connaissance et le ramener tout de suite.

<CR> - (voix de l'interprète) mais ceci soulève une question plus large. Est-ce qu'il est vraiment à conseiller de reconstruire dans saison?

<CR> - (voix de l'interprète) en ce qui concerne la municipalité, nous pouvons peut-être réfléchir aux mesures de protection que nous pouvons prendre et s'il y a des programmes gouvernementaux qui pourrait aider les familles à se réinstaller ailleurs si elle décide de le

faire, au lieu de reconstruire dans ces zones.

<CR> - (voix de l'interprète) d'abord,

cette motion permettra uniquement qu'il y ait des utilisations ou des habitations qui soit reconstruite. Et même l'expansion est limité. Donc, toutes structures qui sera reconstruit sera tenu d'être protégé contre les inondations, donc elles seront construites sur un seul plus élevés et dans certains cas, il faudra créer des sous-sols et des rampes. Si les propriétaires décident de se réinstaller, c'est entre eux et leurs compagnies d'assurances. Il n'y a pas de programmes dont nous pouvons disposer ni la province, bien qu'il y ait certaines mesures d'aide qui sont consentis par la province. Alors, ce sont les instruments dont nous disposons.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller El-Chantiry?

<CR> - (voix de l'interprète) j'aurais

dû déclarer un conflit d'intérêts au début de la réunion, mais je ne vais pas voter.

<CR> - (voix de l'interprète) alors, je pense que les conseillers Harder et Moffatt voudrait que les gens s'éloigne de la rivière. Sans être obligé de faire des pieds et des mains. Donc, nous allons y revenir dans un moment parce que le chef du contentieux

va se pencher sur la suggestion qui a été fait, c'est-à-dire qu'on donne des pouvoirs

délégués aux autorités municipales durant l'été. Ensuite, le conseiller Blais appuyée par moi-même, en ce qui concerne le travail qu'il faut faire sur le système et qui (inaudible) sur la suspension, conseiller Blais? Merci. Attendu que le 14 juin 2017, le conseil municipal a donné des instructions au personnel pour qu'il offre une option d'un tarif unique pour les services, que nous appelons (inaudible), d'après les principes établis pour (inaudible) qui comprend un taux escomptés de 50% et attendu que le processus budgétaire de 2018 commencera en novembre 2017 et devrait se conclure en décembre 2017 et attendu que le 22 juin 2016, le conseil municipal a approuvé une restructuration du service de tarifs transpose avec les (inaudible) multimodal de la ligne de Confédération. (---) attendu que le personnel nous dit que l'ajout qu'une d'une catégorie de tarifs, il ne pourrait pas terminer ceci dit si le premier janvier 2017 et et attendu que le conseil veut que cette catégorie soit mis en oeuvre le plus rapidement possible en 2018. Qu'il soit résolu que le conseil municipal demande au personnel d'entreprendre du travail ou des travaux pour ces systèmes afin de reconnaître cette escompte de 50% et sous réserve de l'approbation du processus budgétaire de 2018 et qu'il soit résolu que le personnel nous fournissent un rapport complémentaire sur le budget concernant le Equi Fair pour l'étude du budget de 2018.

<CR> - (voix de l'interprète) une brève question? Lorsqu'on parle de modifications qui sont faites à la fin, est-ce qu'il s'agit d'installations qui appartiennent à la ville d'Ottawa où est-ce qu'il s'agit (inaudible)?

<CR> - (voix

de l'interprète) il y a différents éléments. Nous sommes en train d'établir les tarifs pour la ligne de la Confédération, donc nous sommes en train de faire (inaudible) il s'il y avait une nouvelle catégorie, alors nous sommes propriétaires de la barrière et du programme.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est une question de temps. Nous allons donc faire les premiers essais à l'automne. Il y a aussi des modifications à faire dans les bureaux de (inaudible) et tout ce qui accompagnent les changements de tarifs. Nous ne voulons pas déstabiliser la situation.

<CR> - (voix de l'interprète)  
et comment est-ce que vous allez faire le changement avec presto? Est-ce que vous allez demander qu'ils apportent une modification à leur système?

<CR> - (voix de l'interprète)  
avec une escompte de 50%, ce sera très facile à faire avec Presto. Si vous avez une escompte qui était plus complexe, ce serait plus difficile, mais il y a quand même des horaires qu'il faut respecter et il faut être synchronisé. Donc nous aurons ici toute la marge de manoeuvre nécessaire pour que ce soit bien expliqué.

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup pour la motion. Du conseiller Blais. Adopté? Ensuite, conseiller El-Chantiry, appuyé par moi-même, en ce qui concerne les forces supplémentaires

pour les travaux routiers? Adopter. Conseiller El-Chantiry?

<CR> - (voix de l'interprète)

merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une bonne nouvelle ici. Au mois de juin, le conseil avait approuvé 2, 5 millions de dollars de plus pour leurrer asphaltage de certaines chaussée dans l'ensemble de la ville. Donc nous allons ajouter quelques 500000 dollars.

<CR> - (voix de l'interprète) que le Conseil approuve l'ajout de 500000 dollars pour (---) afin de financer la réfection des chaussées, à partir de la (inaudible) démobilitation. Conseiller Brockington?

<CR> - (voix de l'interprète) d'abord, merci aux conseillers El-Chantiry pour sa motion. Et pour nous permettre que nous ayons une discussion publique. Quel est le solde actuelle de ce qu'compte?

<CR> - (voix de l'interprète) les soldats de clôture projeté est de 24 millions.

<CR> - (voix de l'interprète) pourriez-vous me dressez une liste de quelques projets qui pourraient être couvert par ce fonds de réserve?

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce qu'il s'agit

d'un importe quel projet d'immobilisation?

<CR> - (voix de l'interprète) cette réserve

est utilisé pour tous les projets d'immobilisation sauf le transport en commun, l'eau et les égouts, le logement social et les projets de garde d'enfants et les véhicules qui ont leur propres réserves.

<CR> - (voix de l'interprète) donc nous avons

pas mal de digression quand ce qui concerne l'attribution des fonds?

<CR> - (voix de

l'interprète) oui, exactement.

<CR> - (voix de l'interprète) j'essaie de bien comprendre

le déficit que nous avons au niveau des chaussées. J'imagine que nous avons un système (inaudible) toutes les chaussées, qu'elles aient été asphaltées le mois dernier où il y a 40 ans et chaque chaussée est dans un certain État. Quelle est la valeur des travaux à faire? Pour ces chaussées qui ont dépassé le seuil, en ce qui concerne les réparations, les nids-de-poule, etc?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire,

lorsque nous avons présenté le rapport sur cette question il y a quelques mois, la voirie est un élément important, nous avons estimé 195 millions par année mais nous aurons investi. Alors c'est le manque à gagner. Mais ça couvre plus que les

chaussées. Je pense que la voirie représente la moitié, le reste est pour les parcs et les ponts. J'essaie de déterminer ... parce que c'est beaucoup d'argent, est-ce qu'il y a encore des chaussées qui ont besoin d'être réparé? Parce qu'ici même, à la mi-juillet, il y a encore beaucoup de problèmes.

<CR> - (voix de l'interprète)

lorsque nous demandons la vie de nos commettants, je pense qu'il faut répondre aux questions, surtout en ce qui concerne l'état de nos routes, surtout si nous risquons d'avoir un autre hiver très mauvais.

<CR> - (voix de l'interprète) j'aimerais savoir

quelles sont les besoins dans tous les quartiers? Ce n'est pas une nouvelle discussion, une nouvelle plainte, mais il y a encore pas mal de travail à faire et au niveau de l'étude du jet, j'ai aimeraient voir quelles ressources supplémentaires peuvent être affectés aux réparations et à l'affectation des routes en 2018.

<CR> - (voix de

l'interprète) pour reprendre un peu ce que le conseiller Brockington a dit, il y a beaucoup de chaussées qui sont en piètre état. Les 400000 dollars qui ont été proposées au départ ne sont pas suffisants. J'ai été déçu de voir que certaines choses qui sont en mauvais état depuis longtemps ne figure pas sur la liste.

<CR> -

(voix de l'interprète) qu'est-ce que vous avez l'intention de faire à cet égard?

<CR> - (voix de l'interprète) je pourrais peut-être expliquer le contexte mais on parle de 500000 dollars, on ne peut pas réparer toutes les routes dans tous les quartiers. Ils vont établir la liste de priorités comme la dernière fois, n'est-ce pas, monsieur Gauthier?

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact.

<CR> - (voix de l'interprète) une chose très importante, c'est le moment de l'année aussi parce qu'il y a certaines choses c'est que nous allons identifier, ce sont celles où on pourra faire des travaux cette année. Même si nous sommes à la mi-juillet, tous les contrats ont été passés déjà. Donc la liste sera très court. Après c'est 500000 dollars. Et ce sera axée sur les chaussées que l'on peut réparer d'ici la fin de l'année compte tenu des considérations passer.

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup. Pour la motion dans sa forme actuelle? Le conseiller El-Chantiry doit faire sa déclaration de conflit d'intérêts.

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup. Je déclare un conflit d'intérêts potentiels en ce qui concerne la motion du 12 juillet 2017, en ce qui concerne les amendements apportés au zonage en ce qui concerne les propriétaires qui ont

été affectées par les inondations de 2017 parce que je suis propriétaire d'une habitation dans cette zone. Alors, il y a une modification conseillée par le conseiller Blais, c'est-à-dire que (---) l'inspecteur en chef des bâtiments puissent recevoir des (---) délégués sur la motion.

<CR> - (voix de l'interprète) adoptée. Ensuite, nous avons une motion de la conseillère Harder appuyée par le conseiller Fleury en ce qui concerne le contrôle intérimaire. Conseillère Harder?

<CR> - (voix de l'interprète)  
ce règlement municipal répond à des préoccupations sérieuses dans les collectivités touchées, ces communautés devraient évoluer au fil du temps et ne doivent pas être le point de mire d'activités d'identification inappropriées. Le zonage permet aux immeubles de faible hauteur, Allende maison unifamiliale et des immeubles de faible hauteur et pourtant il y a des aménagements qui se font de façon déraisonnable et non réglementées. Ceci ne respecte pas le (---) des communautés bien établies. Plusieurs de ces projets ne sont pas appropriés, la communauté s'inquiète, de même que la ville. La ville s'est engagée à prendre des mesures à cet égard, plus particulièrement dans les quartiers établis de la ville. On voit cela surtout dans la côte de sable (---) et l'ancien Ottawa est de même que dans (---), l'ancien Ottawa-Sud, (---) où il y a souvent trop de chambres à coucher dans les unités. Nous savons que cela touche le caractère vivable de c'est (---) pour les résidents établis et les nouveaux résidents qui veulent s'établir là. Ces préoccupations sont partagées par la communauté

et la ville. Il reconnaît qu'on doit continuer de prendre des mesures et restreindre les aménagements et combler les échappatoires qui existent. Nous voulons le faire avec ce règlement municipal intérimaire. Pour poursuivre l'étude entamer. Ce règlement

donnera à la ville, à l'industrie et aux associations communautaires, le temps de travailler ensemble pour trouver de véritables solutions à ce problème et d'élaborer des stratégies précise pour limiter les aménagements excessif de cette nature.

Et pour éviter que cela se produise ailleurs dans la ville. Nous allons réaffirmer l'engagement de la ville a procédé à l'étude et à veiller à ce que les aménagements se fasse de façon respectueuse dans les collectivités établis de la ville. Conformément au plan officiel. Alors, la motion aujourd'hui explique cela. Je pense que vous

l'avez sous les yeux. Lavez-vous? Oui. Par conséquent, il est résolu que l'étude R4 soit effectuée par le service d'urbanisme. L'étude sera conformément à ce que le Conseil a demandé à l'article 27 de la loi et conforme aux politiques d'affectation du sol. Donc, pour évaluer l'impact de ces unités quand elles contiennent plus

de quatre chambres à coucher afin qu'on veille à ce qu'elle soit compatible avec le quartier et dans les zones R 1 et R 2 et il est également résolu que le conseil

adoptent un règlement intérimaire pour toutes les zones R dans 1, 2, 3 et 4 conformément

à la carte géographique annexés à cette motion. Je pense que vous l'avez sous les yeux, j'ai imprimé des copies et aucune unités de logement dans un immeuble ne peut contenir plus de quatre chambres à coucher et ne peuvent pas dépasser une certaine

superficie, qu'aucune maison autonome ne contiennent plus que six chambres à coucher

et 1500 mètres carrés. Y compris les sous-sols ou les aires d'entreposage. Mais nonobstant ce qui précède, l'aménagement doit se conformer au plan d'emplacement au 70, chemins Russell, ceci ne sera pas assujettis à ce règlement. Voici donc la motion.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Conseiller Fleury?

<CR> - Monsieur le député

maire, premièrement, j'aimerais remercier la présidente du comité pour son leadership sur ce sujet. J'aimerais aussi signifier tout l'effort des employés de la ville, ces dernières années, que ce soit au niveau des conversions, la zone intercalaire ce qu'on connaît par Infield un et deux. Il y a quelque temps, au dernier conseil, on avait un rapport précis pour la côte de sable au niveau des déchets. Ça avait un impact au niveau du règlement municipal. On a fait des modifications bruit il y a quelque temps. Ce n'est pas un enjeu spécifique à la cause de sable, mais la proximité, par la proximité à la (inaudible) Ottawa on a ressenti les impacts de ce qu'on décrit comme un bunkhouse, ce que la communauté a déclaré comme un illégal

rooming house. Une approche très sérieux qu'on a devant nous présentement qui va nous permettre de l'arrêter arriver la à la résolution qui est la révision de la zone R 4, on est dans la bonne direction, débuté l'étude de la zone R 4, mais il faut être capable de corriger la dynamique actuels et c'est ce que la modification au Règlement nous permet de faire dans une mesure immédiate. Donc, j'aimerais demander

aux membres du conseil de nous appuyer là-dedans. Il y a plusieurs communautés

qui sont mentionnés parce qu'ils ressentent de plus en plus ses impacts de développement

de bunkhouse. Alors, je vous remercie et remercie encore la présidente pour la soumission aujourd'hui.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Chernushenko, j'aimerais

remercier le personnel pour avoir préparé cette motion et la conseillère Harder, j'ai été heureux d'apprendre que ce sera déposé aujourd'hui. Je n'ai pas dit un mot parce que c'est ce qu'il faut faire avec les règlements provisoire pour ne pas créer des problèmes. Je ne suis pas souvent d'accord avec les règlements intérimaire,

ce n'ai pas arrivé souvent pendant mes cette année ici à l'hôtel de ville. Nous devons cibler vraiment les projets les plus outrageux et tout ce qu'il y a à faire, c'est voir certaines des photos qui ont été présentés et il y a des mots que je ne peux pas utiliser en public bien sûr pour décrire ces projets. Alors, c'est un peu trompeur quand on lit la motion ici, on parle de quatre unités, quatre chambres à coucher par unité, mais ce qu'on voit maintenant c'est 4, 5, six chambres dans une unité. Une unité peut-être un étage au complet. Penser un peu à Ottawa-Sud, ouvert Brooke, il y avait des familles, il y avait six ou sept personnes qui vivaient là à un moment donné, mais c'était tout de même une seule famille. Des activités d'une seule famille. Maintenant, à chaque étage d'une construction pas très attrayantes et qui n'est pas, qui n'a rien en commun avec le cachet du quartier. Mais à chaque étage, il y a quatre, cinq ou six résidents qui ne se connaissent pas et qui ne collabore pas pour qu'il y ait des déchets ou des bacs de recyclage. Il ne collabore pas. Alors, même s'ils connaissent le jour de collecte des déchets, ils les mettent

au chemin même si ce n'est pas le bonjour. Vous avez 25 de déchets sur le devant de la maison. Imaginez si ce n'est pas la bonne semaine. Les autres résidents comme les ratons laveurs ou les écureuils s'en donnent à coeur joie. On sait que les aménagements intercalaire viendront, on en a parlé souvent toutes les réunions du comité, je n'ai rien contre, mais ça, c'est un problème sérieux. Alors, c'est là une occasion, maintenant, de traîner ce genre d'aménagement pour, freiner ce genre d'aménagement. Ce sont des gens intelligents qui veulent faire de l'argent, chacun, chaque fois qu'on crée de nouveaux règlements il trouve le moyen de les contourner. Et il nous faut réagir parce que c'est comme la drogue dans les sports, il faut réagir tout de suite, on ne peut pas attendre et ça, ce serait notre réponse. J'espère qu'un jour, ils manqueront d'options, nous n'aurons pas tout le temps à modifier le Règlement, mais c'est ce qu'il nous faut faire maintenant.

<CR> - (voix de l'interprète)

conseiller Nussbaum.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Président. Je

réitère bien simplement les remerciements au personnel et à la conseillère Harder et aux conseillers Fleury pour présenter cette motion. Comme l'a dit le conseiller Chernushenko, c'est vrai, on ne peut pas prendre cette question à la légère. Mais il nous faut savoir quelque chose en place. Pendant l'examen des zones R 4. J'aimerais

poser une question personnelle, j'ai bien aimé la suggestion qu'on élargisse cette étude R4 pour inclure les autres zones R 1, 2, 3, c'est au personnel de s'ajuster,

vraiment parce qu'avec la joue de ces trois autres zones, il faudrait peut-être inclure des secteurs qui n'était pas inclus dans la zone R4 parce que la zone R4 ne portait que sur R4. Alors, est-ce qu'on va renommée cette étude des zones R4, maintenant? Alors, je voulais simplement être certain que ce règlement intérimaire établissait les limites de l'étude.

<CR> - (voix de l'interprète) oui, oui. Et de toute évidence, cela va influencés également les consultations du public. Ils échéanciers. Alors est-ce que le personnel pourrait nous donner une idée de la période de l'étude, maintenant? J'imagine qu'ils vont nous présenter le résultat de l'étude d'ici 12 mois, pour qu'on puisse mettre les recommandations de l'étude à exécution.

<CR> -  
(voix de l'interprète) Monsieur le maire intérimaire, commençons par la réponse de monsieur Smith.

<CR> - (voix de l'interprète) nous voulons revenir devant le comité d'organismes deux fois à cet égard. Nous croyons qu'il y a des choses que l'on peut faire assez rapidement suite à nos consultations précédentes qui ne seront pas sujet à débat. Ceci vous sera présenté à l'automne, il nous faudra une année de contrôle intérimaire pour consulter la population qui nous a déjà dit qu'elle voulait avoir une gamme de solution plutôt qu'une seule. Alors, nous devons prendre le temps de consulter la population. Il faut rendre un rapport à l'automne, quand on fera un rapport intérimaire, pour expliquer l'évolution des choses.

<CR> - (voix de l'interprète) bon, merci. Une ou deux questions maintenant à l'avocat général? Je suis pose, (inaudible) c'est un demandeur n'a pas obtenu un permis de construire, est-ce que ce sera le seille qui nous permettra de mettre en oeuvre ce règlement?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Président, est-ce que vous voulez savoir c'est le demandeur pourra demander un permis de construire? À un moment donné, quand le demandeur a déposé tout ce qui était demandé, la demande soit approuvée. Mais s'il n'en est pas à cette étape, il ne pourra pas.

<CR> - (voix de l'interprète) alors peut-être, monsieur, vous pouvez expliquer ... je suppose que le conseil adopterait Globe en intérimaire, il y aura droit d'appel?

<CR> - (voix de l'interprète) oui.

<CR> - (voix de l'interprète) alors supposons, pour un instant, qu'il y a un appel qui est interjeter? Qu'arrivera-t-il?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Président,

comme pour tous les autres règlement de zonage, le règlement originale restent en vigueur.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Encore une fois, merci au personnel et aux collègues. Conseiller Brock Hinton.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, monsieur le maire intérimaire. Comme il y a d'autres quartiers qu'ils ne sont pas inclus dans la carte annexé, coma peut-on déterminer quel quartier inclure et lesquelles exclure? Monsieur le maire, nous avons étudié de très près le niveau d'activités, à savoir ce qu'on a qualifié de bunkhouse. Il y a des quartiers qui ont de gros problèmes avec les aménagements intercalaire et nous n'avons pas trouvé qu'il y avait ce genre de problèmes partout. Mais ceci dit, comme l'a dit monsieur Willis, avec l'expansion de l'étude, il faut être cueillir R 1, R 2, et R 3. Nous allons nous assurer d'avoir les règlements compatible dans les communautés établi. (---) dans les secteurs qui ne sont pas inclus dans ce secteur intérimaire.

<CR> - (voix de l'interprète) moi je n'en ait pas, de ces maison, dans mon quartier, mais il y a de petites maison à (---) qui sont achetés pour un bon prix et ensuite qui sont rénovés et nous sommes très près de Carlton. Alors on voit plusieurs étudiants arriver dans une même unité donc ce n'est pas vraiment le problème de ces bunkhouse mais nous avons quand même un problème de compatibilité dans ces communautés établi

où il y a un grand nombre d'étudiants qui viennent s'installer. Le conseiller Nussbaum a parlé du seuil légal, mais est-ce que cela deviendra la responsabilité de la ville?

<CR> - (voix de l'interprète) la réponse courte c'est que cela va geler les demandes d'aménagement, si cela concerne la zone d'études. C'est quand les gens viennent demander un permis de construire au qu'il s'adresse au comité d'entente, c'est à ce moment que l'on pourra identifier si le règlement intérimaire est en vigueur dans leur secteur.

<CR> - (voix de l'interprète) mais personne ne prévoit jamais construire une bunkhouse mais bien une maison. Peut-être qu'ils veulent essayer d'y insérer autant de personnes que possible, mais si les voisins signale ce qu'ils pensent être une bunkhouse, ou une maison qui n'est pas utilisé de façon appropriée, est-ce que ce sont les services de règlement de la ville, de contrôle de règlement, qui devrait intervenir?

<CR> - (voix de l'interprète) oui.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Chiarelli, voulez-vous répondre?

<CR> - (voix de l'interprète) non.

<CR> - Conseiller Blais.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Avec le train léger, La ville a dit que cela devrait élargir le rayon de logement des étudiants. Est-ce que ce nouveau règlement s'appliquera dans toute la ville ou seulement la zone étude?

<CR> - (voix de l'interprète) on ne peut pas répondre à la question maintenant mais il est vrai ... on pense qu'avec le train léger, ce sera peut-être la solution au problème. Les gens ne sentiront pas le problème de vivre dans des quartiers aussi serrée et nous croyons que cela pourrait nous être utile. Mais il devient évident qu'il faille inclure une zone plus large que ce qui est prévu. On le saura.

<CR> - (voix de l'interprète) nous prenons acte de ce que vous dites. Nous n'avons pas de problème dans notre quartier, mais nous voulons l'éviter. Il y a des définitions de maison de chambres, dans le règlement. C'est les définitions change ce sera appliqué à l'échelle de la ville. Alors les dispositions qui s'appliquent à ces zones devront peut-être s'appliquer dans toute la ville.

<CR> - (voix de l'interprète) d'autres problèmes sont portées à notre attention pendant les consultations, nous en tiendrons compte aussi.

<CR> - (voix de l'interprète)

sur le rapport, il est adopté? La prochaine motions qui requièrent la suspension du règlement c'est Deans et Harder au sujet de Air BNB.

<CR> - (voix de l'interprète)

je vais lire la motion d'abord et puis j'en parlerai après. Je dois dire que c'est une belle préface à ce que je voulais aborder. Le règlement de zonage de la ville (inaudible) veut modifier les zones résidentielles compatible avec les (---) du sol pour les maison unifamiliale, par exemple, pour protéger le cachait des quartiers et vu ce qu'il s'est passé dernièrement avec les plates-formes en ligne qui facilite la réservation d'unité dans différentes zones de la ville et alors que ces utilisation peuvent avoir un impact sur les quartiers résidentiels, accroît la circulation, les stationnements et le bruit, il pourrait y avoir des conséquences inattendues sur les quartiers, il est résolu que le conseil municipal demande aux services d'aménagement et de consultation, avec les services du greffier, de présenter un rapport au comité d'urbanisme d'ici le quatrième trimestre 2017, avec une mise à jour sur la disponibilité, les efficacité (inaudible) en vertu du Règlement de zonage 2008 250 pour répondre aux plaintes associées à ces utilisation du sol contradictoires.

J'ai demandé la suspension pour que le personnel puisse faire ce travail pendant les mois d'été, même si la motion vise présenté un rapport au quatrième trimestre de 2017, avec la conseillère Harder, on a appris que le service de l'urbanisme pouvait faire ce travail probablement avant le quatrième trimestre de 2017. Ou d'ici

là. Alors je suis certaine que je ne suis pas la seule avoir les nombreux problèmes qui sont soulevées dans nos quartiers à cause de Air BNB où on plates-formes en ligne. Dans les quartiers, lorsque le règlement de zonage a été élaboré en 2008, notre monde étaient bien différents. On n'avait jamais pensé aux problèmes que pouvait poser ce genre d'aménagement. J'en ai un qui est particulièrement difficile, un problème dans mon quartier, je travaille avec le personnel, le service du règlement et le service du contentieux et je sais comptage de trouver des solutions. Mais comme point de départ, je me suis dit que ce serait important de demander aux services

d'urbanisme fui et aux services juridiques de revoir les règlements actuels pour voir s'il ne pourrait pas être interprétée de façon plus générale pour, justement, aborder ces nouveaux problèmes comme Airbnb. Et ce n'est qu'un point de départ. C'est un examen qui nous permettrait de voir de quels outils nous disposons pour peut-être trouver une nouvelle interprétation de ces règlements et cela pourrait nous aider à régler ces problèmes. C'est ce que veut accomplir cette motion.

<CR> -

(voix de l'interprète) merci, conseiller Chiarelli. Merci, votre honneur, je suis heureux de voir cette motion.

<CR> - (voix de l'interprète) parce que dans notre quartier, il y a des gens maintenant qui sont vraiment en colère parce que leur quartier résidentiel ne devait pas être un quartier d'hôtel. Et quand les étudiants partent, ils laissent leurs unités au printemps pour revenir à l'automne, il y a un vide

qui se crée et les gens, les propriétaires veulent attirer de nouveaux résidents et cela préoccupe beaucoup les résidents de la collectivité. Alors, le message, ce n', ce n'est pas parce qu'on a la technologie qui nous permet de faire des choses comme ça, des choses qui ne sont pas vraiment légal, le fait que vous ayez la technologie

nécessaire ne change en rien à la loi. Je pense qu'il nous faudra modifier, justement, la loi, pour bien protéger nos collectivités. Je pense qu'on fait des suppositions parfois que parce que la technologie nous permet de faire des choses, les lois qui nous en empêchent ne s'applique plus. En adoptons cette motion, je pense que nous transmettrons un message important.

<CR> - La motion? Adoptée. Avis de motion pour

une étude à une réunion subséquente. Aucune? Motion de présentation à des règlements.

Conseiller Qadri appuyé par le conseiller Hubley.

<CR> - (voix de l'interprète) merci,

que le règlement énumérés à l'ordre du jour, sauf les règlements Y et Z sous la rubrique motion présentation des règlements trois lectures soit lu et adopté que

le règlement intitulé un, règlement de la ville d'Ottawa pour établir un concours

intérimaire dans le terrain de la côte sable et de l'an pertinent de l'ancien

(inaudible) tel qu'approuver par la motion soit lu et adopté, donc. Adopté. Règlements

de ratification. Conseil Qadri?

<CR> - (voix de l'interprète) que le règlement suivant

soit lu et adopté, règlements ratifiant les délibérations du conseil municipal du 12 juillet 2017.

<CR> - (voix de l'interprète) adopté. Une demande écrite. Conseiller Tierney.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire, nous avons entendu récemment que la province français à accroître le salaire minimum. Alors pour le budget qui vient, j'aimerais savoir quelles seront les répercussions sur nos programmes d'été avec cette augmentation du salaire minimum pour les deux prochaines années.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Conseiller Qadri, vous avez séance.

<CR> - (voix de l'interprète) merci encore, que les débris lire délibérations du 12 juillet 2017 soit ajourné.

<CR> - Motion. Adoptée. Alors, je souhaite aux membres du conseil au personnel qui pourront prendre quelques vacances avant la prochaine réunion, je vous souhaite un bel été en santé.

[Sous-titrage: [www.sovo-tech.com](http://www.sovo-tech.com)]